

Paris le, 29 septembre 2003

Formation AGRICULTURE

Programme statistique à moyen terme 2004-2008

page

INSEE

- Département de l'industrie et de l'agriculture - Division Agriculture 2

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE ET DES AFFAIRES RURALES

- Service central des enquêtes et études statistiques - SCEES..... 5

- Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture - DPMA 14

MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE (MSA) 17

PARTIE 1 - EXPOSÉ DE SYNTHÈSE SUR LES ORIENTATIONS ET LE PROGRAMME 2004-2008

En matière agricole, l'Insee effectue, à travers sa division Agriculture, des synthèses statistiques et des études. Il ne réalise par contre aucune enquête statistique. Le cas du RICA est un peu particulier, puisque l'Insee, qui a en charge une grosse partie de l'aspect informatique, en est co-proprétaire. Par ailleurs, la division Agriculture est d'une certaine façon associée à l'élaboration des enquêtes puisque son responsable est l'expert auprès de la formation Agriculture du Comité du label. Enfin, la division réalise des opérations statistiques d'appariement entre des fichiers d'enquêtes agricoles et des fichiers fiscaux.

- En matière de **comptes nationaux de l'agriculture**, l'Insee continuera à avoir la responsabilité des comptes du cadre central, ainsi que celle du compte national présenté à la CCAN et fourni à Eurostat (comptes prévisionnels, comptes provisoires et ses révisions successives).

Tous ces travaux s'effectuent en collaboration avec le Scees.

- En matière d'**indices conjoncturels des prix agricoles**, l'Insee continuera à avoir la responsabilité de l'IPPAP (indice de prix des produits agricoles à la production) et de l'IPAMPA (indice de prix d'achat des moyens de production agricole) qui sont des indicateurs mensuels demandés par Eurostat, ainsi que de l'IPGA (indice de prix de gros alimentaire, relevés à Rungis).

Ces travaux s'effectuent en collaboration avec le MAAPAR.

En matière d'**études**, le noyau dur du travail de la division sera consacré aux travaux d'appariement et à leur exploitation : appariement entre le RICA et la source fiscale ménages de façon à pouvoir étudier les revenus extérieurs des ménages agricoles ; appariement entre le RA 2000 et les fichiers fiscaux entreprises.

PARTIE 2 - TRAVAUX NOUVEAUX POUR 2004-2008

I - Les enquêtes vraiment « nouvelles », les enquêtes rénovées et toutes celles de périodicité supérieure à l'année :

Sans objet

II - Les autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2004-2008

En matière de **comptes nationaux de l'agriculture**, les travaux particuliers à mener au cours de la période 2004 - 2008 sont principalement :

- la finalisation du passage à la base 2000, les premières publications étant prévues en 2005 ;
- la préparation, en fin de période, du changement de base suivant, les changements de base devant désormais intervenir tous les cinq ans ;
- l'enrichissement des comptes présentés à la CCAN avec l'élaboration d'un compte de patrimoine de la branche agricole (dont la responsabilité appartiendra probablement, de façon conjointe, au Scees et à l'Insee).

Tous ces travaux s'effectuent en collaboration avec le Scees.

En matière d'**indices conjoncturels des prix agricoles**, les travaux particuliers à mener au cours de la période 2004 - 2008 sont principalement :

- la finalisation du passage à la base 2000, les premières publications étant prévues en février 2004 (indices de janvier) ;
- la préparation, en fin de période, du changement de base suivant, les changements de base devant désormais intervenir tous les cinq ans.

Ces travaux s'effectuent en collaboration avec le MAAPAR.

En matière d'**études** :

- le prochain appariement entre le RICA et la source fiscale ménages aura lieu sur l'année 2003 mais ne pourra être réalisé qu'en 2005 (date de disponibilité des fichiers fiscaux). Les années suivantes seront consacrées à son exploitation, notamment en matière de revenus extérieurs des ménages agricoles ;
- le premier appariement entre le RA 2000 et les fichiers fiscaux entreprises aura eu lieu en 2002 - 2003. Les années suivantes devront en permettre une exploitation aussi complète que possible.

PARTIE 3 - OPÉRATIONS RÉPÉTITIVES

- comptes nationaux de l'agriculture (cadre central)
- comptes économiques de l'agriculture (comptes européens, présentés à la CCAN) : comptes prévisionnels, comptes provisoires et ses révisions successives.
- IPPAP (indice de prix des produits agricoles à la production)
- IPAMPA (indice de prix d'achat des moyens de production agricole)
- IPGA (indice de prix de gros alimentaire, relevés à Rungis)

PARTIE 4 - ALLÈGEMENT DE LA CHARGE STATISTIQUE DES ENTREPRISES

Sans objet

PARTIE 5 - ASPECTS PARTICULIERS DU PROGRAMME 2004-2008

I - Aspects « régionaux et locaux »

Sans objet

II - Aspects « environnement »

Sans objet

III - Aspects « européens » du programme de travail

Les comptes économiques de l'agriculture sont demandés au niveau européen. De même, l'IPPAP et l'IPAMPA sont des indices de prix mensuels définis au niveau européen.

La division Agriculture de l'Insee représente la France au groupe de travail européen « Comptes et prix ». Elle participe par ailleurs au Comité de la statistique agricole.

PARTIE 6 - RÉCAPITULATION DES TRAVAUX PRÉVUS AU MOYEN TERME 2004-2008

TRAVAUX PRÉVUS AU PROGRAMME A MOYEN TERME 2004-2008

Thèmes et opérations	Unité responsable	Suivi (ne rien inscrire)	Observations
Comptes annuels de l'agriculture et passage à la base 2000	Division Agriculture de l'Insee		Noyau « dur ». Opération permanente. Changement de base périodique (environ tous les 5 ans) Exigence européenne et nationale (comptabilité nationale)
Indices de prix agricoles (IPPAP, IPAMPA, IPGA) et passage à la base 2000	Division Agriculture de l'Insee		Noyau « dur » pour l'IPPAP et l'IPAMPA. Opération permanente (mensuelle). Changement de base périodique (environ tous les 5 ans) Exigence européenne en ce qui concerne l'IPPAP et l'IPAMPA
Appariement RICA-source fiscales ménages	Division Agriculture de l'Insee		Noyau « dur ». Opération périodique (environ tous les 6 ans), spécifique à la France, mais nécessaire pour répondre à Eurostat sur le revenu global des ménages

Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales Service central des enquêtes et études statistiques - SCEES

PARTIE I : EXPOSE DE SYNTHESE SUR LES ORIENTATIONS ET LE PROGRAMME 2004-2008

La période 2004 – 2008, pour le programme statistique, se situe entre les deux recensements de l'agriculture de 2000 et de 2010. Il s'agit d'une période de transition durant laquelle il s'avère nécessaire d'entreprendre certaines réformes afin de mieux répondre à la demande et de préparer le dispositif du recensement de 2010. Ce programme ne présente pas les statistiques sur les industries agricoles et alimentaires, qui sont traitées par ailleurs avec l'ensemble de l'industrie.

I – Les grandes lignes du programme statistique

Le programme courant donne satisfaction à la plupart de nos utilisateurs. Que ce soit dans le suivi de la conjoncture ou les productions agricoles, le domaine semble bien couvert. Il faut donc privilégier les outils actuels tout en s'adaptant en permanence. La conclusion du rapport de l'Inspecteur Général de l'INSEE Pierre Debreu ¹ a été de maintenir les recensements agricoles car leur rôle de pivot dans la statistique agricole est irremplaçable. Il y aura donc un recensement agricole en 2010 dans le cadre européen ainsi qu'un dispositif intercensitaire un peu rénové, en particulier la Statistique agricole annuelle (SAA), et les enquêtes «structures».

Il apparaît néanmoins que des simplifications sont possibles dans le domaine des synthèses.

Les manques sont surtout visibles dans le domaine environnemental et dans l'analyse de l'espace : c'est là que nous porterons nos efforts. En particulier, le suivi d'indicateurs agro-environnementaux devra être réalisé.

La demande communautaire est déjà très forte. Il est probable qu'elle s'accroîtra encore dans la période à venir. En contrepartie, nous chercherons à obtenir d'Eurostat des informations récentes sur les autres pays de l'Union européenne afin de mener des études comparatives.

Par ailleurs, l'agriculture est un secteur fortement aidé et donc les données administratives sont nombreuses mais parfois manquent de pérennité. La période devrait voir la généralisation de l'utilisation du numéro SIRENE dans le secteur agricole, ce qui nous permettra une meilleure utilisation des fichiers administratifs. Néanmoins, il est fondamental que les statisticiens soient associés très en amont aux dispositifs de mise en place des formulaires. De plus, le fichier de la Base de données nationale d'identification (BDNI-IPG) présente des garanties de pérennité et doit nous conduire à explorer plus largement cette voie. L'utilisation de statistiques administratives nous semble, à terme, une réponse à la forte demande au niveau départemental ou infra départemental, niveau auquel les enquêtes par sondage ne sont guère appropriées.

L'émergence de besoins nouveaux dans le domaine de la sécurité et de la qualité alimentaires doit nous conduire à introduire dans nos enquêtes structurelles des variables qui permettent de segmenter des populations selon les aspects « qualité » et à mener des travaux méthodologiques afin de mieux préciser les concepts et les unités statistiques.

La période 2004 – 2008 devrait nous permettre d'engager des chantiers méthodologiques : seuil et périmètre économique de l'exploitation agricole, notion d'exploitation agricole « élargie », modèles démographiques... Un effort dans la valorisation des données doit également être entrepris. Enfin, nous devons améliorer l'exploitation des enquêtes, tant au niveau qualité qu'au niveau des délais.

¹ Rapport étudiant la faisabilité d'une rénovation du recensement agricole, rendu en mars 2002.

II - Le projet de programme de travail 2004 – 2008

1 – Les enquêtes

La période 2004 – 2008 étant située entre deux recensements agricoles, les enquêtes seront nombreuses, sachant que deux à trois enquêtes nouvelles par an semblent un maximum admissible au niveau charge de travail pour le pilotage par l'administration centrale et l'exécution par les services déconcentrés.

On pourrait donc envisager le programme suivant, les dates précisées pouvant éventuellement être modifiées.

a) les enquêtes obligatoires (contrainte communautaire) :

Les enquêtes «structures des exploitations» seront réalisées en 2003, 2005 et 2007 ;

les enquêtes sur les cheptels bovins, porcins, ovins et caprins auront lieu annuellement pour les ovins-caprins et 2 fois par an pour les bovins-porcins. Des travaux seront engagés afin d'étudier la possibilité de supprimer les enquêtes de mai sur les bovins tout en conservant celles de novembre. Par ailleurs, à terme, l'exploitation de l'IPG (voir statistiques administratives) pourrait permettre de les supprimer du programme.

L'enquête quinquennale sur la structure des vergers sera renouvelée en 2007.

Le Réseau d'information comptable agricole (RICA) conformément au règlement communautaire sera poursuivi annuellement. Il est envisagé une réforme en profondeur du mode de gestion du RICA, permettant à la fois une rénovation méthodologique de l'enquête et la prise en compte de nouveaux besoins (plus grand détail d'information sur certaines OTEX, par exemple disposer de données pour les sous OTEX porcins et volailles ; détail sur les consommations d'énergie). Les travaux d'études et d'expertise préparatoires à ces évolutions devraient aboutir en 2004 ou 2005.

TERUTI est actuellement l'enquête annuelle la plus utilisée pour répondre à des questions relatives à la gestion de l'espace. Sa rénovation se fera sur la base de l'enquête européenne LUCAS et permettra d'augmenter son potentiel. En particulier, grâce à l'intégration du géo-référencement des emplacements témoins, elle permettra un meilleur suivi du territoire, précisant la mesure de consommation d'espaces agricoles et naturels par l'urbanisation. L'observation, en particulier des points naturels (forêts, herbages extensifs, zones humides) devra être plus précise sur des thèmes environnementaux : biodiversité, paysages ...

b) Les autres enquêtes régulières

Même si la contrainte communautaire n'est pas explicite, ces enquêtes sont indispensables dans le dispositif général d'établissement des statistiques de conjoncture et de production :

- l'enquête « terres labourables » qui permet d'obtenir les informations conjoncturelles sur les principales productions des terres labourables (céréales, oléagineux, protéagineux, pommes de terre, betteraves ...),
- les enquêtes de prévision de production de vigne, fruits et légumes,
- les enquêtes annuelles de branche sur les exploitations forestières et les scieries,
- les enquêtes de production et de conjoncture dans le domaine avicole,
- les enquêtes auprès des abattoirs.

c) Les enquêtes sectorielles ou thématiques

Ces enquêtes répondent à des besoins exprimés par nos différents interlocuteurs. Il est nécessaire de les réaliser tout au long de la période à raison de deux ou trois enquêtes nouvelles par an. Ceci constitue la charge maximale absorbable par le SCEES et les services régionaux et départementaux.

On pourrait donc envisager :

⇒ en 2004

- * une enquête aviculture permettrait de faire le point sur le parc de bâtiments et, d'aborder les problèmes environnementaux et de bien-être des animaux. Elle fournirait également des données de cadrage sur la production et certains paramètres techniques d'élevage.

- * un volet sur l'alimentation porcine (alimentation biphasé, aliments produits à la ferme) dans l'enquête cheptel porcins de novembre, ce qui répond là aussi à des préoccupations environnementales.

⇒ en 2005 outre l'enquête « structures » déjà citée, les enquêtes suivantes pourraient être faites :

- * une enquête sur la structure de la production de légumes

- * le renouvellement de l'enquête sur les signes officiels de qualité et d'origine

- * Par ailleurs, conformément aux règlements communautaires, il est probable qu'une investigation sur les déchets de l'agriculture devra être menée en 2005 (ou 2006).

⇒ en 2006

- * l'enquête « eau et assainissement » pourrait être reconduite en début d'année.

Il sera nécessaire de rechercher encore à s'appuyer sur des sources administratives.

- * L'enquête « bâtiment d'élevage », dans une version simplifiée par rapport à 2001.

- * l'enquête « pratiques culturelles » dont l'utilité est incontestable dans le cadre de la directive « nitrate » pourrait être étendue à certaines cultures non couvertes jusqu'à présent : vigne, vergers et légumes.

- * une enquête sur les productions issues de l'agriculture biologique

⇒ En 2007

Outre les enquêtes « structures » et « vergers » déjà citées, le volet sur l'alimentation des porcins dans l'enquête cheptel de novembre pourrait être renouvelé.

La fin de la période verra la préparation du recensement agricole 2010.

⇒ en 2008

En plus des travaux en vue du RA 2010, il serait souhaitable d'effectuer un Inventaire communal, en liaison avec l'INSEE et sous une forme renouvelée en 2008.

De plus, l'enquête sur les consommations d'énergie dans l'agriculture dont la dernière édition date de 1992 pourrait être renouvelée en 2008. Une piste alternative pourrait être de collecter ces données à travers le RICA.

2 - La conjoncture

La situation actuelle donne satisfaction. Il convient donc de la maintenir. Néanmoins, certaines simplifications sont à étudier. Dans le domaine animal, on peut réduire le nombre de séries. De même, pour les conditionnements d'œufs et les casseries, une interrogation moins fréquente est à étudier. Dans le domaine végétal, certaines investigations de conjoncture fruits et légumes dans des spéculations peu importantes (raisin de table ?) peuvent éventuellement être réduites.

Par ailleurs, des travaux sont en cours afin d'aménager au mieux le dispositif de mise à disposition des informations conjoncturelles, en particulier sur le site Web. La mise en place devrait se faire en 2004. De même, 2004 devrait donner lieu à la mise en place de la base de données conjoncturelles, mutualisant les données en interne et permettant une meilleure diffusion.

3 - Les synthèses

La statistique agricole annuelle (SAA) constitue la référence incontournable en matière de production agricole. Il importe néanmoins de renforcer la coordination entre les niveaux nationaux, régionaux et départementaux, pour son élaboration.

De plus, certaines données étant très difficiles à connaître à des niveaux fins, il faut développer la procédure dite d'échantillonnage, c'est à dire ne rendre obligatoires les réponses que pour les départements où la production est significative.

La procédure d'établissement des comptes de l'agriculture sera maintenue avec deux Commissions des Comptes de l'Agriculture de la Nation (CCAN) par an. On établira selon les procédures habituelles, le compte national et le compte par OTEX. En revanche, les données disponibles pour établir le compte départemental sont souvent fragiles. Aussi, une réflexion sera menée dès le début de la période sur l'intérêt d'un compte départemental sachant que le compte régional pourrait être établi sur des chiffres plus représentatifs et que la demande européenne est à ce niveau.

La demande d'indicateurs agro-environnementaux est devenue très forte. Il sera nécessaire de mettre en place un processus permettant de fournir annuellement ces indicateurs. De même, la demande de statistiques à un niveau géographique fin est importante. Mais la seule réponse envisageable aujourd'hui passe par l'exploitation des statistiques administratives.

4 - Les statistiques administratives

L'effort de mobilisation des sources administratives, commencé il y a plus de 20 ans, va se poursuivre mais dans de meilleures conditions. En effet, une demande de plus en plus pressante des autorités européennes rend indispensable un numéro d'identification unique pour les exploitations agricoles. L'identifiant SIRENE, déjà utilisé par la MSA, la DGDDI, l'ONILAIT..., va s'imposer. Dans ces conditions, l'exploitation des sources administratives deviendra réellement possible.

Les principaux domaines où des progrès sont possibles sont :

- Celui de l'emploi où l'accès aux fichiers de données individuelles de la MSA permettra de croiser les données sur l'emploi et celles sur les structures issues des enquêtes. Ces exploitations permettraient également de mieux connaître les flux d'installations et de départs en agriculture.
- Celui de la production où l'exploitation des fichiers PAC centralisés permettrait d'obtenir des statistiques à des niveaux géographiques fins. Toutefois, les évolutions à terme de la PAC risquent de modifier sensiblement la nature des informations disponibles.
- Celui des statistiques infra-nationales sur les cheptels bovins. L'exploitation des données de l'IPG-BDNI, au niveau central, semble enfin réalisable.
- Celui de la viticulture où il est nécessaire de clarifier l'utilisation statistique du casier viticole informatisé.

5- Les analyses

Nous devons profiter de la période intercensitaire pour améliorer et développer l'analyse des résultats de nos enquêtes. Les indicateurs agro-environnementaux (déjà cités) devront être mis en place. Les travaux concernant la gestion de l'espace, la déprise agricole, l'extension de l'urbanisation seront poursuivis et améliorés.

Au niveau des exploitations, une analyse plus fine des installations est nécessaire. Un modèle de projection démographique du nombre des exploitants et des exploitations devrait être conçu et élaboré.

6 - Les allègements possibles

- remplacement à terme des enquêtes cheptel bovins par l'utilisation de la BDNI-IPG nationale.
- réduction du nombre de publiées en production animale.
- allègement des questionnaires de l'enquête annuelle sur les exploitations forestières.
- réduction de certaines enquêtes de conjoncture dans le domaine végétal.
- allègement à terme de l'opération « valeur vénale des terres ».
- suivi plus structurel des comptes départementaux.

III - Les travaux méthodologiques et l'organisation du travail

Si le dispositif statistique actuel donne satisfaction à nos utilisateurs, il montre néanmoins certaines limites. Par ailleurs, la période moyen-terme 2009 - 2013 sera très différente des précédentes. Ce sera celle du RA 2010 mais également celle qui verra un fort renouvellement du personnel. Il est donc nécessaire de mettre à profit la période 2004 – 2008 pour développer des travaux méthodologiques et concevoir une nouvelle organisation du travail pérenne pour les années à venir.

1 – Les travaux méthodologiques

Au niveau de l'exploitation agricole :

- Traiter la question des seuils de définition et/ou d'interrogation des exploitations agricoles dans les enquêtes statistiques à finalité économique.
- Réexaminer la définition des exploitations professionnelles.
- Examiner la pertinence d'un concept « d'exploitation agricole élargie » incluant les diversifications hors agriculture stricto sensu qui sont externalisées sous des formes juridiques spécifiques.
- Mise en œuvre d'une classification des exploitations en relation avec les aspects agro-environnementaux.

Dans le domaine des sondages :

- Etudier la possibilité technique d'intégrer sans difficultés des extensions locales d'échantillons aux enquêtes nationales.
- Définir les conditions d'utilisation d'enquêtes par sondage dans des zonages différents de ceux ayant présidé au plan de sondage (par exemple, zonage constitué à partir de communes, alors que les strates de sondage sont définies au niveau départemental), et mettre en place si nécessaire les outils correspondants.
- Améliorer les plans de sondage.

Dans le domaine de la sécurité et la qualité alimentaires :

- Préciser les concepts et les champs d'observation.
- Savoir quelles unités interroger : la qualité est une affaire de filière de production et pas seulement de producteurs : fournisseurs de consommations intermédiaires, OP, coopératives, transformateurs, conditionneurs, transporteurs, distributeurs. Ceci nécessite une connaissance approfondie de l'ensemble des filières.
- Réfléchir à la pertinence des niveaux géographiques à retenir car les signes de qualité n'épousent pas les frontières administratives (et les exploitations de moins en moins). Le niveau départemental n'étant plus forcément pertinent dans ces domaines.
- Développer une connaissance typologique des cahiers de charges qualité prescrits aux exploitants par les opérateurs publics ou privés : agriculture raisonnée, certifications, CCP, label, AOC, bio, marques privées,...

2 – L'organisation du travail

a) La valorisation des résultats

Il est nécessaire de développer la valorisation des résultats de nos enquêtes mais ceci suppose une nouvelle organisation du travail. Plusieurs pistes sont envisageables. Il faut développer encore des collaborations extérieures (INRA, IFEN, Instituts techniques...) et monter des opérations en partenariat. Une autre solution, compatible avec la précédente, consiste à créer des pôles de compétence régionaux. Une compétence peut être acquise au sein d'une structure du réseau et les travaux peuvent être répercutés ailleurs. Des exemples de ce genre existent au sein même du ministère, en particulier au SNM et sont nombreux à l'INSEE. Il est certain qu'il faut accroître la mutualisation et éviter qu'un chargé d'études travaille seul.

b) La coordination régionale

Les SRSA sont en général, des unités de taille suffisamment importante pour assurer des travaux de coordination. C'est déjà le cas pour les comptes et le rôle de coordination des services régionaux doit être renforcé pour la SAA. De même, la validation des données collectées doit être faite pour partie en région.

C'est une voie qui semble prometteuse. En effet, un bon nombre de données ne sont disponibles et/ou représentatives qu'au niveau régional et il est donc souhaitable que l'analyse en soit faite à ce niveau. Il y a là des économies d'échelle et des gains de qualité.

c) L'exploitation des enquêtes

Le mode d'exploitation actuel de nos enquêtes ne donne pas totalement satisfaction. Les délais de mise à disposition sont encore trop longs et la qualité des données n'est pas toujours au niveau souhaité. Ceci passe par un renforcement de l'analyse et de la conception au niveau central. Il faut donner à chaque acteur des outils lui permettant de réaliser l'opération vite et bien. La réalisation de ces outils doit être centralisée mais peut être faite par le Service central ou par une équipe régionale motivée. Au final, le gain en temps et qualité est assuré à tous les niveaux.

PARTIE 2 - TRAVAUX NOUVEAUX POUR 2004-2008

1 – Les enquêtes vraiment nouvelles, les enquêtes rénovées et toutes celles de périodicité supérieure à l'année.

Un certain nombre d'enquêtes thématiques seront réalisées au cours de la période. Elles permettent d'apporter un éclairage structurel dans les domaines mal explorés par le recensement agricole. Les thèmes sont les suivants : structure de la production légumière, structure de la production avicole, structure des vergers, production de l'agriculture biologique, pratiques culturales, bâtiments d'élevage

...

L'enquête sur la structure des exploitations agricoles sera réalisée en 2005 et 2007 (après celle de 2003) sachant qu'un nouveau recensement agricole est prévu en 2010.

Deux enquêtes devraient être réalisées en collaboration à l'IFEN :

l'enquête "eau et assainissement" auprès d'un échantillon de communes et l'enquête sur les déchets dans l'agriculture.

2 - Les autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2004-2008.

Une réflexion est en cours afin d'améliorer le dispositif d'analyse de la conjoncture et en particulier la mise à disposition de l'information.

L'enquête annuelle Teruti constitue un des maillons essentiels du dispositif statistique national. Cette opération présente un caractère interministériel marqué car non seulement elle permet d'observer la part du territoire consacré à l'agriculture mais également de constater les évolutions entre les utilisations par les différentes activités économiques consommatrices d'espace : agriculture, forêt, territoire bâti, réseaux divers ... et d'anticiper sur d'éventuels conflits d'utilisations.

Cette enquête doit périodiquement mieux prendre en compte l'évaluation de politiques émergentes ou nouvelles. Le dernier changement d'échantillon date de 1992. Nous envisageons de mettre en place à compter de 2004 un nouveau cycle décennal pour cette enquête. Il s'agit d'intégrer les avancées techniques récentes (géoréférencement par exemple), et de prendre en compte les orientations et contraintes européennes datant de 2001 ainsi que les problématiques nouvelles de lien entre l'agriculture, l'environnement et le développement rural. De nombreux indicateurs agro-environnementaux, ou indicateurs de gestion de l'espace vont devoir être suivis régulièrement. Teruti est la source la plus appropriée de constat des évaluations tant au plan national d'européen. A terme, elle devrait être intégrée dans une opération communautaire LUCAS, dont les textes sont en cours d'élaboration.

La mise en place de l'identifiant unique SIRENE, qui devrait être progressive sur la période, permettra de mobiliser des données provenant de nombreuses sources externes et ainsi d'améliorer la gestion de la base de sondage rénovée, les travaux sur l'emploi, sur la production et d'autres domaines.

Une étude sera menée sur la période concernant le RICA. Le mode de collecte et d'exploitation doit être analysé et la possibilité d'utiliser des sources fiscales sera étudiée.

PARTIE 3 – OPERATIONS REPETITIVES

L'essentiel du programme, de la statistique agricole est constitué d'opérations répétitives, prévues pour une bonne part par le programme communautaire.

Les échantillons des enquêtes sont tirés dans la Base de Sondage Rénovée (BSR), constituée à partir du Recensement agricole 2000 et mise à jour en permanence.

PARTIE 4 – ALLEGEMENT DE LA CHARGE STATISTIQUE DES ENTREPRISES

La mise en place du numéro de correspondance unique (qui sera le SIRET) pour les exploitations agricoles améliorera évidemment la charge statistique de ces dernières. Il est prévu de remplacer à terme les enquêtes cheptel bovins par l'utilisation du fichier BDNI-IPG.

PARTIE 5 – ASPECTS PARTICULIERS DU PROGRAMME 2004-2008.

I – Aspects régionaux et locaux

L'utilisation des sources administratives, comportant en général un identifiant géographique fin, devrait permettre une amélioration importante dans la mise à disposition de résultats à un niveau géographique fin.

La rénovation de TERUTI, intégrant le géo-référencement, améliorera la connaissance de l'utilisation des territoires à un niveau fin.

L'Inventaire communal, effectué en fin de période, est un outil indispensable à la connaissance du milieu local.

II – Aspects "environnement"

Dans le domaine de l'environnement et du territoire, le SCEES poursuivra ses investissements :

- étude de l'occupation du territoire et de l'espace à travers l'enquête Teruti et l'Inventaire communal ;
- impacts environnementaux par la reconduction des enquêtes « pratiques culturelles», "bâtiments d'élevage" et "eau et assainissement" et pour une nouvelle enquête sur les déchets dans l'agriculture ;
- travaux sur l'irrigation en liaison avec Météo-France.

Par ailleurs, des indicateurs agri-environnementaux seront mis en place et des travaux méthodologiques seront menés afin de rechercher une classification des exploitations en relation avec les aspects agro-environnementaux.

PARTIE 6 – RECAPITULATION DES TRAVAUX PREVUS AU MOYEN TERME 2004-2008

Thèmes et opérations	Unité responsable	Suivi (ne rien inscrire)	Observations
Enquête Structure des exploitations agricoles	SCEES		Enquête communautaire Obligatoire 2005 et 2007
Enquête de mise à jour de la BSR	SCEES		Enquête permanente
Enquête « eau et assainissement »	SCEES-IFEN		Priorité forte Obligatoire 2006
Enquête sur les signes de qualité et d'origine	SCEES		Priorité forte Obligatoire 2005
Enquête sur les productions de l'agriculture biologique	SCEES		2 ^e priorité 2006 ?
Enquête sur les consommations d'énergie en agriculture	SCEES		Priorité forte Obligatoire 2008
Enquête sur les déchets dans l'agriculture	SCEES-IFEN		Nouveau règlement communautaire 2005, 2006 ?
Inventaire communal	SCEES-INSEE		Priorité forte 2008
Réseau d'information comptable agricole (RICA)	INSEE-SCEES-INRA		Enquête communautaire Obligatoire Annuelle
Enquête TERUTI	SCEES		Priorité forte Enquête communautaire LUCAS en préparation annuelle
Enquête « production terres labourables »	SCEES		Priorité forte Obligatoire annuelle
Enquête de prévision de production légumière	SCEES		Priorité forte Obligatoire annuelle
Enquête de prévision de production fruitière	SCEES		Priorité forte Obligatoire annuelle

Enquête de prévision de production de vin	SCEES		Priorité forte Obligatoire annuelle
Enquête sur la structure de la production de légumes	SCEES		Priorité forte Obligatoire 2005
Enquête sur la structure des vergers	SCEES		Enquête communautaire Obligatoire 2007
Enquête pratiques culturelles	SCEES		Priorité forte Obligatoire 2006
Enquête cheptel bovin au 1 ^{er} mai et 1 ^{er} novembre	SCEES		Enquête communautaire Obligatoire Annuelle
Enquête cheptel porcin au 1 ^{er} mai et 1 ^{er} novembre	SCEES		Enquête communautaire Obligatoire Annuelle
Enquête cheptel ovin au 1 ^{er} novembre	SCEES		Enquête communautaire Obligatoire Annuelle
Enquête cheptel caprin au 1 ^{er} novembre	SCEES		Enquête communautaire Obligatoire Annuelle
Enquête sur l'activité des couvoirs	SCEES		Priorité forte Obligatoire Mensuelle
Enquête auprès des distributeurs de souche avicole et des sélectionneurs de dindes et pintades	SCEES		Priorité forte Obligatoire Mensuelle
Enquête auprès des centres de conditionnement et des casseries d'œufs	SCEES		Priorité forte Obligatoire Mensuelle/annuelle
Enquête auprès des abattoirs d'animaux de boucherie	SCEES		Enquête communautaire Obligatoire Mensuelle
Enquête auprès des abattoirs de volailles et ateliers de découpe	SCEES		Priorité forte Obligatoire Mensuelle/trimestrielle/annuelle
Enquête sur la structure de la production avicole	SCEES		Priorité forte Obligatoire 2004
Enquête « bâtiments d'élevage »	SCEES		2 ^e priorité 2006 ?
Enquête annuelle d'entreprise dans les secteurs exploitations forestières et scieries	SCEES		Enquête communautaire Obligatoire Annuelle
Enquête annuelle sur les branches d'activité exploitation forestière et scierie	SCEES		Enquête communautaire Obligatoire Annuelle
Enquête annuelle sur la branche des pépinières forestières privées et administratives	SCEES		Priorité forte Obligatoire Annuelle
Enquête TERUTI DOM	SCEES		Priorité forte Obligatoire Annuelle
Relevés mensuels de prix à la production dans les DOM	SCEES		Priorité forte Obligatoire mensuelle
Indice des prix d'achats des moyens de production à la Réunion	SCEES		Priorité forte Obligatoire mensuelle

**Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales
Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture - DPMA**

1. Synthèse des orientations 2004-2008

La statistique des pêches maritimes et de l'aquaculture s'appuie sur des moyens très limités, peut-être à la hauteur du poids économique du secteur qu'elle représente mais globalement insuffisants par rapport aux attentes de l'administration, des organismes internationaux et des professionnels dans un domaine où la politique commune est très réglementée et demande un suivi précis de l'activité dans des délais très courts. Au fil du temps les exigences liées à la gestion sont de plus en plus fortes et réclament un accroissement régulier de la quantité et de la qualité des données produites.

Aux contraintes en termes de moyens s'ajoutent des difficultés organisationnelles, les 4 centres de traitement statistiques étant placés sous l'autorité du ministère chargé de l'équipement, toute réforme est délicate à mettre en œuvre et le remplacement nombre pour nombre des personnels qui sont amenés à quitter ces centres n'est jamais assuré. Afin d'améliorer l'efficacité des moyens humains des CRTS, le bureau central des statistiques (BCS) a le projet de les concentrer par étapes successives pour à terme ne conserver qu'un seul site sous la responsabilité d'un attaché INSEE.

La faiblesse du budget consacré aux statistiques constitue également un handicap important au développement des travaux du BCS. Le budget nécessaire à la pérennité des enquêtes régulières est actuellement insuffisant et oblige à obtenir des prestations gratuites ou des financements de plusieurs de nos partenaires pour les mener à bien. En conséquence, il est impossible au BCS actuellement d'envisager seul d'étendre ses domaines d'investigation. Les axes de progrès ne peuvent exister qu'en recherchant des partenariats extérieurs. C'est ce qui a été fait par exemple pour la collecte de données économiques sur les entreprises de pêche. Mais cette démarche a des contreparties. Sans moyens financiers à apporter, le BCS n'a qu'un poids limité sur la conception et le suivi de certains travaux auxquels il n'est qu'associé. Il ne peut ni prétendre en être le maître d'œuvre, ni parfois disposer des données individuelles de base.

Les principales statistiques actuelles des pêches sont obtenues à partir du traitement de données administratives. Chaque navire doit réglementairement remplir lorsqu'il est en mer et au fur et à mesure du déroulement de ses activités de pêche un journal de bord. Ce journal de bord est d'abord un outil de contrôle. En outre, les statistiques élaborées permettent d'estimer mensuellement, dans le cadre de la politique commune des pêches, le niveau de consommation par les pêcheurs français des stocks sous quotas. Sur la base de ces données statistiques, des pêches peuvent être momentanément fermées. Ainsi les statistiques sont vécues par les pêcheurs comme un instrument possible de limitation de leur activité. Cette particularité est de nature à compromettre la sincérité de leurs déclarations et d'entraîner des biais. La période 2004-2008 devrait être l'occasion de tester de nouvelles méthodes d'estimation de la production de pêche en privilégiant une approche par échantillonnage par rapport aux traitements exhaustifs actuels et en assurant un meilleur contrôle qualité des données collectées sur la base de ce seul échantillon.

La pêche dans les départements d'outre-mer n'est pas suivie avec autant d'attention qu'en métropole. Une partie des efforts mis en œuvre au cours des 5 années à venir devront être consacrés à la mise à niveau des statistiques de ces départements.

Les statistiques concernant l'aquaculture souffrent du même manque de moyens humains et financiers que celles de la pêche. Les orientations du programme à moyen terme pour ce qui les concerne suivront la même logique que celles des pêches à savoir abandonner progressivement les enquêtes exhaustives difficiles à gérer et utiliser le plus souvent possible la technique des sondages.

2. Travaux nouveaux pour la période 2004-2008

2.1 Enquête renouvelée

Les premiers résultats du recensement de la conchyliculture ont été produits trop tardivement pour pouvoir constituer le socle nécessaire à la rénovation de l'enquête annuelle de production de l'aquaculture. Cette rénovation n'interviendra donc qu'à partir de 2004. Le bureau central des statistiques va s'appuyer sur les résultats du recensement 2002 et en particulier sur la constitution du premier vrai fichier statistique d'entreprises conchylicoles pour rénover cette enquête annuelle réalisée actuellement par voie postale. Le questionnaire, du fait du mode d'enquête devra rester simple, toutefois, le questionnement sera diversifié et un volet variable d'une année à l'autre permettra d'approfondir périodiquement la connaissance des principales spécificités du secteur (surfaces disponibles et situation géographique de celles-ci, surfaces exploitées ; étude des transferts de produits d'un site de production à l'autre selon le stade d'élevage ; ventes selon les circuits de distribution...). D'autre part des méthodes seront testées pour passer progressivement d'une enquête exhaustive à une enquête par échantillonnage qui permettra d'alléger la phase de collecte, de faire porter l'effort sur la qualité des réponses et de raccourcir les délais de traitement.

2.2 Autres travaux nouveaux

Le BCS ne dispose actuellement que de données simples concernant les aspects économiques du secteur, la principale étant l'estimation grossière du chiffre d'affaire à partir de la connaissance des captures et des prix de ventes (essentiellement les ventes en criée). Annuellement, à partir de 2004, il devrait avoir accès à l'ensemble

des agrégats comptables pour des échantillons d'entreprises de pêche. Ces nouvelles données vont permettre d'identifier quelles sont les caractéristiques des flottilles économiquement les plus fragiles et de faire des simulations pour estimer les conséquences que pourraient avoir toutes les décisions politique de préservation de la ressource et donc de limitation des prises. Il s'agit donc de d'un domaine nouveau pour les statistiques de pêches pour lequel les attentes sont particulièrement fortes tant au niveau du ministère chargé de la pêche que de la Commission européenne. Mais les enquêtes ne sont pas de la responsabilité directe du BCS qui n'apporte aucun moyen financier. Elles seront prises en charge par des organismes extérieurs et partiellement financées par la Commission européenne.

Dans une première étape, les investigations ne porteront que sur la pêche. Il est prévu de les étendre, avant 2008, en fonction des aides communautaires consenties, au secteur de l'aquaculture.

Par ailleurs, une enquête exhaustive sur l'activité des navires est sous-traitée à l'Ifremer depuis 2002. Les données collectées sont basiques mais suffisantes pour avoir une bonne connaissance sur l'activité en terme de « métier ». L'engin de pêche, l'espèce ciblée et la taille des navires, la zone de pêche et le port d'attache par exemple permettent de constituer des groupes homogènes dont l'activité est comparable. Des études seront menées en 2004 pour élaborer sur cette base une méthode consolidée d'estimation des pratiques et des captures à partir de la connaissance d'un échantillon et de redressement des données manquantes.

Ce travail devrait permettre d'élaborer progressivement les statistiques de pêche sur la base d'un échantillon stratifié, la base de sondage étant constituée à partir des résultats de l'enquête « activité ». Les données relatives aux navires de l'échantillon seront mieux contrôlées. Ce nouveau dispositif devrait donc conduire à accroître la qualité des données produites.

3. Opérations répétitives

Les opérations habituelles de collecte de données de production se poursuivront en continu pour le secteur de la pêche avec une recherche constante d'amélioration des taux de réponse par les professionnels et de qualité des données produites en renforçant les contrôles et en complétant la capacité d'expertise des agents chargés du traitement. Le regroupement des 4 centres de traitements actuels en 1 seul participe de cette recherche.

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Le passage d'une enquête « aquaculture » exhaustive à une enquête par sondage à partir de 2004 est de nature à alléger la charge des entreprises qui se plaignent d'être trop souvent sollicitées par le biais d'enquêtes répétitives en provenance de divers organismes.

De la même façon, la mise au point d'une méthode fiable et non biaisée d'estimation des captures de pêche sur la base d'un échantillon glissant de pêcheurs ira, à l'horizon 2005 dans le sens d'un tel allègement.

5. Aspects particuliers des orientations à moyen terme

5.1 Aspects régionaux et locaux

Il n'est pas prévu de développement sur la période permettant d'améliorer la connaissance des phénomènes locaux par rapport à la situation actuelle. Le recensement de la conchyliculture réalisé en 2002 de ce point de vue se révèle un peu décevant par rapport aux objectifs fixés. Par ailleurs, le secteur de la pêche et de l'aquaculture concernant un faible nombre d'entreprises ne se prête pas toujours à la diffusion de résultats géographiquement très détaillés.

5.2 Aspects « environnement »

Aucune évolution prévisible dans le cadre du programme à moyen terme.

5.3 Aspects européens

Les statistiques concernant la pêche et les cultures marines sont complètement ancrées dans un cadre européen du fait de la politique commune des pêches. Une partie importante de l'activité du bureau est mobilisée pour répondre à des règlements communautaires toujours plus nombreux et à des besoins spécifiques d'informations exprimés par la Commission européenne. La plupart des évolutions évoquées dans le programme à moyen terme ont pour but d'aider le bureau à améliorer son efficacité afin de répondre aux exigences communautaires.

6. Liste des publications

Le bureau central des statistiques de la DPMA, ne possède pas de support de publication qui lui soit propre. Les principales données concernant les pêches et les cultures marines sont publiées dans Agreste, la revue de la statistique agricole, dans les publications d'organismes partenaires (bilan annuel publié avec le concours de l'OFIMER) et dans celles des organismes internationaux (Eurostat, OCDE, FAO...).

Le bureau doit continuer à renforcer sa capacité à valoriser la production statistique de la pêche et de l'aquaculture en publiant davantage d'informations dans des délais plus courts et en réalisant des études par exemple à partir des données du recensement de la conchyliculture.

Mutualité sociale agricole - MSA

Bilan des travaux inscrits au programme à moyen terme 1999-2003

Utilisation des sources administratives

Les progrès dans l'utilisation des sources administratives sont subordonnés à l'inscription correcte des exploitations agricoles dans SIRENE. L'identification des entreprises a été réalisée par les MSA à partir des données administratives nécessaires à l'application des législations sociales et les données nouvelles à caractère économique comme la NAF. L'attribution et la validation des codes NAF nécessite des processus d'actualisation spécifiques. Le périmètre juridique de l'opération est actuellement défini et ce projet avancera en 2003.

La MSA constitue une source d'information pour les non salariés et salariés qui se développe au fil des années grâce à l'amélioration de la qualité des données des ses systèmes d'information.

L'emploi agricole, salarié et non salarié

La mise en cohérence des sources sur l'emploi agricole (MSA, SCEES, INSEE) a fait l'objet d'une mission des inspections générales concernées. Elle a permis d'expliquer les différences de champ justifier les approches complémentaires et dégager la nécessité de mieux communiquer vis à vis de la profession agricole.

La MSA contribue à alimenter les Tableaux de Bord Départementaux de l'Emploi, prévus par la Loi d'Orientation Agricole de 1999.

Travaux à mettre en chantier

L'exploitation des informations des nouveaux systèmes d'information devrait permettre de mieux cerner l'évolution des entreprises agricoles et des membres actifs ou non actifs.

La mise en place de système d'information décisionnel pour des besoins de pilotage améliorera la production des statistiques.

L'animation d'un réseau de correspondants statisticiens régionaux de la MSA accompagnera le suivi de projet de la décentralisation inscrit dans l'évolution européenne et facilitera les échanges avec les partenaires.